

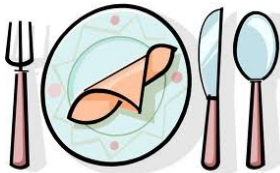
ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 156 / 9 décembre 2013



FROMAGE OU DESSERT ?



Faute de convention avec un établissement, certains collègues du réseau comptable sont attributaires de titres restaurants. Dans sa grande générosité, l'administration en a fixé le montant à 5 € (en 2008!) dont la

charge est partagée à 50% par les agent-es et la DGFIP.

Comme il est difficile de trouver un repas à moins de 10 €, ces collègues, quelque soit leur grade, déboursent au minimum 7,50 € par repas.

Pour notre employeur, les 2,50 € à sa charge représentent beaucoup moins qu'une subvention attribuée par les services sociaux à un restaurant conventionné...

Cela rend d'autant plus justifié le contrôle extrêmement tatillon exercé par la direction.

A titre d'exemple, si chaque jour de maladie ou de congés a pour résultat logique de diminuer d'autant la dotation en tickets-restaurant, les demi-journées ont un traitement différencié selon la nature de l'absence.

Ainsi, un stage le matin et une récupération l'après midi ouvrent droit au ticket restaurant, mais si l'après midi est pris en congé...pas de ticket !

Comme le dit une collègue, « ça devient subtil » !

Nous, on aurait aussi tendance à penser que vu la pénurie d'emplois et les enjeux financiers, les priorités sont ailleurs...

La CGT milite pour une restauration collective de qualité, le chèque restaurant devant être réservé aux cas où ce mode de restauration est impossible.

Dans cette hypothèse, la valeur du titre doit être revalorisée et la participation de l'administration portée à 60% .

SÉCURITÉ AU TRAVAIL : BÉZARD S'EN FOUT !

Le groupe de travail national sur la sécurité s'est réuni le 18 novembre.

A propos de l'évolution des conditions d'accueil du public, la CGT a évoqué les difficultés récurrentes concernant la gestion de fonds et valeurs (dégagements, contraintes immobilières, plafond de l'encaisse, etc...)



Dans la discussion, la Direction générale n'a pas hésité à remettre en cause un engagement pris officiellement, et pas des moindres : l'utilisation de pseudonymes pour les agents en charge de l'accueil.

Si cette acceptation n'était pas de portée systématique, au moins la mesure pouvait-elle être prise au regard de situations identifiées.

Cette acceptation est clairement consignée dans le relevé de décisions du groupe de travail « sécurité et protection des agents » du 15 novembre 2012.

Après une laborieuse explication, mettant d'abord en cause la présidente dudit groupe de travail indiquant qu'il s'agissait de sa position personnelle (en toute confraternité sans doute), le chef des ressources humaines a du concéder que cette mesure était toujours soumise à la réflexion du DG.

Tant de temps pour réfléchir à une mesure positive pour les

agents ! On regrette qu'il n'en mette pas encore davantage quand il s'agit de supprimer des emplois.

Face à ce déni de dialogue social, la CGT est décidée à tout mettre en œuvre, dans l'unité la plus large, pour que cette mesure attendue par les collègues soit appliquée.

Le compte-rendu intégral du groupe de travail est en lien [ici](#) .

LES RICHES NOUS COÛTENT CHER

Le journal Challenges publie chaque année son classement des 500 français les plus riches.

Pour s'en tenir aux 50 premiers, leur fortune est estimée en 2013 à un peu plus de 241 milliards d'euros, soit autant que les recettes nettes de l'Etat. (240 milliards après prélèvement au profit des collectivités locales et de l'Union européenne).

S'il fallait redistribuer cette somme aux 8,6 millions de pauvres recensés par l'INSEE, cela représenterait 28 000 euros pour chacun d'entre eux.

Enfin, si l'on prenait à ces 50 français les 72 milliards nécessaires pour combler le déficit public actuel, cela leur laisserait tout de même aux alentours de 169 milliards d'euros pour subvenir à leurs petits besoins.

L'accumulation de telles fortunes sur le dos des salarié-es est scandaleuse et inacceptable.

Elle appelle une taxation du capital plus offensive dans le cadre d'une politique fiscale plus juste.

Plutôt que de débattre du coût du travail, il vaudrait mieux se pencher sur le coût du capital.

Qui, dans la presse, dénonce par exemple le fait qu'un salarié travaille en moyenne 45 jours par an rien que pour payer les dividendes des actionnaires ?

Qui se soucie que le groupe Accor (Sofitel, Novotel, Ibis, Mercure...) a, malgré une perte de 600 millions d'euros l'an dernier, versé 269 millions de dividendes tout en supprimant 172 postes en France en 2013 ?

Depuis 10 ans, Orange a distribué 27 milliards d'euros de dividende, soit plus que son poids en bourse aujourd'hui : qui en parle ?

La palme du salarié le plus rentable revient à celui de Total. Chacun des 97 126 employés du groupe a rapporté, en 2012, plus de 54 000 € de dividendes aux actionnaires.

Qui le révèle au grand public ?

La CGT a donc lancé récemment une campagne pour une autre répartition des richesses ([cliquer ici](#))

CAMPAGNE CGT

**MON SALAIRE POUR VIVRE
C'EST CAPITAL**

RÉPARTIR
AUTREMENT
CAPITAL



EN LIEN AVEC...

...les sites de la CGT

CTL de la DRFIP du 19 novembre : ouvrir [ici](#)

CHSCT 44 du 25 novembre : ouvrir [ici](#)

**DRFIP / affectations locales A au 1er mars :
ouvrir [ici](#)**

CDAS du 28 novembre : ouvrir [ici](#)

TGE / liste d'aptitude 2014 C en B : ouvrir [ici](#)